

elfe Infos

Hiver 2018/2019

10

Chers parents,

L'année 2018 aura été marquée par deux enquêtes de grande ampleur : une enquête sur les apprentissages en classe de CP qui s'est déroulée au printemps dernier pour les enfants de l'étude nationale et une enquête pour les enfants de l'étude pilote, qui comprenait un entretien téléphonique pour les parents ainsi qu'un volet à domicile et des recueils d'échantillons biologiques en laboratoire. À cette occasion, une centaine de nouvelles familles tirées au sort par l'Insee ont rejoint l'étude pilote et nous leur souhaitons la bienvenue dans l'aventure scientifique Elfe !

Cette année, vous serez sollicités pour deux nouvelles étapes. Un questionnaire par internet (ou papier selon votre équipement) sera proposé aux parents de l'étude nationale afin de comprendre comment se construisent les goûts de leurs enfants. Cette enquête abordera également les activités physiques, les pratiques culturelles et fera un point sur la croissance des enfants. Les enfants du pilote seront quant à eux directement sollicités pour répondre à un questionnaire par internet sur leurs relations avec leurs frères et sœurs (s'ils en ont) et leurs activités physiques. Grâce à votre engagement, les recherches menées dans le cadre de l'étude Elfe commencent à fournir aux pouvoirs publics des indicateurs nécessaires à la mise en place de politiques familiales et de santé mieux adaptées, sur des sujets comme le congé de paternité ou encore l'examen de santé en maternelle réalisé par la PMI qui vous sont présentés dans ce numéro. Nous vous remercions encore chaleureusement pour votre précieuse contribution.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture et une belle année 2019 !

Dr Marie-Aline Charles, directrice de l'étude Elfe



RESTONS EN CONTACT

Vous avez déménagé ? Des questions sur l'étude ?

N'hésitez pas à nous contacter par e-mail :

- Familles participant à l'enquête nationale :

communaute@elfe-france.fr

- Familles participant à l'enquête pilote :

pilote@elfe-france.fr

Vous pouvez également consulter notre site internet

www.elfe-france.fr et votre espace famille.



RETOUR SUR L'ENQUÊTE PMI

Trente départements se sont associés à l'étude Elfe pour nous informer sur le bilan de santé en école maternelle organisé vers l'âge de 4 ans par les services départementaux de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

L'âge de 4 ans est particulièrement adapté pour un examen global de santé, car il offre de réelles possibilités de prévention et de prise en charge précoce. Cet examen conduit à divers conseils (vaccinations, vitamine D, hygiène bucco-dentaire...) et pour certains enfants, en fonction des résultats, à une ou plusieurs recommandations de consulter un médecin traitant, ORL, ophtalmologiste, dentiste... L'impact de ce dispositif sur la santé des enfants est pourtant mal connu.

Si vous habitez dans les départements participants, vous avez reçu une information et les résultats de l'examen ont été transmis à l'équipe Elfe (sauf si vous vous y êtes opposés). De la même façon, si les parents l'ont accepté, nous avons reçu les informations concernant tous les autres enfants habitant dans ces départements, nés les mêmes jours que les enfants de l'étude Elfe, et vus par la PMI à l'école. Au total, environ 10 000 enfants, dont 3 100 sont des enfants de l'étude Elfe, ont participé à

cet examen qui a permis de documenter l'état de santé des enfants de 4 ans et leurs besoins. Ces informations sont primordiales au moment où notre gouvernement repense les missions de la PMI et elles ont été présentées lors des deux missions parlementaires consacrées à ce sujet en 2018.

Le premier résultat de l'enquête PMI est la très grande diversité du contenu des bilans réalisés qui témoignent en partie de différences d'organisation mais aussi dans les moyens alloués par les départements. Ainsi l'examen visuel concerne, selon les départements, 81 % à 100 % des enfants, la mesure de la taille de 42 % à 100 % des enfants.

En ce qui concerne l'état de santé et de développement des enfants de 4 ans, 5 % avaient des difficultés de langage, 12 % d'enfants non porteurs de lunettes avaient une acuité visuelle anormale ou un strabisme, 7 % présentaient des caries non soignées. Grâce à cet examen, les parents ont pu être alertés. Au total, des recommandations de consulter en raison du dépistage d'au moins une anomalie ont été données pour 41 % des enfants.

Ces chiffres démontrent l'utilité de cette mission de la PMI qui est de faire bénéficier tous les enfants de 4 ans d'un bilan de santé.





LA PARTICIPATION À L'ENQUÊTE ÉCOLE

Dans la continuité d'une première enquête réalisée en maternelle en 2016, les familles de l'étude nationale ont été invitées en 2018 à participer à un deuxième volet sur les apprentissages des enfants à l'école élémentaire. Les enfants ont ainsi pu réaliser avec leurs enseignants quelques exercices dans les domaines du français et des mathématiques et répondre à un petit questionnaire sur la confiance en soi.

Les informations collectées à l'école viendront compléter et enrichir celles qui ont déjà été recueillies auprès des parents. Avec les données de l'enquête en maternelle, cela permettra aux chercheurs de mieux comprendre ce qui se joue en amont et à côté de l'école élémentaire, comme l'impact d'avoir ou non des grands frères ou sœurs. La rapidité de l'évolution des apprentissages avec l'âge et sa diversité pourra également être mieux décrite. La participation à cette enquête École, qui a été principalement réalisée en CP, s'élève à près de 40 % des enfants Elfe

concernés. Le nombre d'enfants ayant réalisé les exercices en classe est presque égal à celui de l'enquête précédente en maternelle. Un autre élément positif est le fait qu'une fraction des enfants pour lesquels l'enquête de 2016 en maternelle n'avait pas été réalisée ont participé à celle du CP. Nous disposons donc, pour près de 1 enfant sur 2 de l'étude, d'une mesure des acquis entre 4 et 7 ans. Une prochaine enquête de ce type aura lieu en 2020 lorsque les enfants seront, pour beaucoup, en CE2. Toutes les familles Elfe y seront conviées !



LES DONNÉES DE L'ASSURANCE MALADIE

À la naissance de votre enfant, si vous participez à la cohorte nationale, 95 % d'entre vous ont accepté la transmission d'informations à l'étude Elfe à partir des données de l'assurance maladie.

Les démarches administratives et techniques qui encadrent la réalisation de la transmission des données de l'assurance maladie ont été longues en raison de changements législatifs survenus ces dernières années. Ils permettent désormais l'utilisation de ces données à des fins scientifiques et/ou de santé publique tout en garantissant leur sécurité. L'opération va ainsi pouvoir débuter en 2019. Les données transmises seront relatives aux demandes de remboursement de soins, de médicaments et aux hospitalisations. Cela concerne les années 2010 et 2011 (périodes des grossesses) pour les mamans des enfants Elfe et toutes les années depuis 2011 pour les enfants. Ces informations vont nous per-

mettre de compléter, notamment en ce qui concerne l'usage des médicaments, les données sur votre santé pendant la grossesse et sur celle de votre enfant que vous aviez vous-même fournies lors des entretiens. À l'avenir, elles nous permettront d'alléger le questionnaire sur la santé. Comme nous le faisons régulièrement, nous vous tiendrons informés des projets de recherche qui utiliseront ces données en provenance de l'assurance maladie et des principaux résultats qui en découleront. Vous restez bien sûr libres de vous opposer à cette transmission des données de l'assurance maladie en envoyant un courrier au Dr Marie-Aline Charles, 133 bd Davout, 75980 Paris Cedex 20.



ZOOM SUR LE CONGÉ DE PATERNITÉ

Le congé de paternité, mis en place en France en 2002, vise à développer les tout premiers liens entre l'enfant et son père et ainsi à équilibrer le temps consacré aux enfants par les parents. Il dure 11 jours consécutifs pour une naissance simple et 18 jours pour une naissance multiple. À partir des données de l'enquête Elfe, des chercheurs ont étudié quel effet pouvait avoir ce congé sur la répartition des tâches domestiques et parentales au sein du couple.

Qui sont les pères qui prennent le congé de paternité ?

Sept pères sur 10 prennent désormais le congé de paternité. Les pères ayant un diplôme du supérieur le prennent plus fréquemment que les pères peu ou pas diplômés. Ils sont plus souvent en emploi avec un contrat long ou permanent, travaillent plus souvent dans le secteur public que dans le secteur privé, et ont des revenus plus élevés que les pères qui n'utilisent pas

le congé. Le recours au congé est également nettement plus fréquent pour une première naissance. Les pères prennent généralement la totalité du congé, et ils le font dans les semaines suivant la naissance.

Quel est l'effet du congé de paternité sur la répartition des tâches entre les parents ?

Le congé de paternité permet aux pères de réellement s'investir dans les tâches

QUESTIONS À...

Anne Solaz et Ariane Pailhé,
directrices de recherche à l'Institut national
d'études démographiques



parentales dès les premiers mois de l'enfant. Lorsque les pères ont pris le congé, la répartition des tâches parentales est plus équilibrée pour les cinq tâches parentales suivantes : changer les couches, coucher l'enfant, donner le bain, se lever la nuit quand le bébé pleure ou l'emmener chez le médecin.

Ce plus grand partage des activités parentales est particulièrement marqué pour une première naissance. Le temps du congé apparaît donc comme une période d'apprentissage de compétences parentales. Le type de tâche réalisée avec l'enfant varie aussi selon le niveau de diplôme. Ainsi, lorsqu'ils prennent le congé de paternité, les pères non bacheliers vont davantage promener leur enfant alors que les diplômés du supérieur s'occupent davantage des nourrissons au moment du coucher ou l'emmènent plus souvent chez le médecin. Ces activités sont peut-être plus compatibles avec leurs horaires professionnels souvent étendus.

En revanche, on observe peu d'effet du congé paternité sur la répartition des autres tâches domestiques, preuve que les pères l'utilisent vraiment pour s'occuper avant tout de l'enfant.

En quoi votre recherche éclaire-t-elle le débat public ?

Il existe actuellement un débat sur l'allongement de la durée de ce congé, celui-ci étant jugé trop court pour être efficace. Le Premier Ministre a commandé un rapport à l'Inspection Générale des Affaires Sociales sur ce sujet. S'appuyant notamment sur les résultats de nos travaux, ce rapport remis en septembre dernier préconise de porter la durée du congé de paternité à 3 semaines et celle du congé de naissance à 5 jours. Le gouvernement devrait se prononcer prochainement... à suivre donc !





Etude Longitudinale
Française depuis
l'Enfance



Nos prochains rendez-vous

- **Familles participant à l'enquête nationale :**
Un questionnaire par internet sur la croissance et l'alimentation de votre enfant vers 8 ans, les activités physiques ainsi que sur les activités culturelles des parents.
- **Familles participant à l'enquête pilote :**
Un questionnaire par internet pour votre enfant entre 10 et 12 ans, sur ses relations avec ses frères et sœurs et ses activités physiques.

Elfe Infos

est une lettre d'information externe
publiée par l'Unité Mixte Elfe

Directrice de la publication : Magda Tomasini

Directrice de la rédaction : Marie-Aline Charles

Rédactrice en chef : Laure Gravier

Ont contribué à ce numéro : Marie-Aline Charles, Ariane Pailhé, Anne Solaz, Xavier Thierry

Création graphique : Isabelle Milan, Ined

Crédits photos : couverture © Akova, ourson © The Kuzmins, école © Christian Schwier, feuille de soin © Herreneck, papa © Monkey Business Images, lunettes © A-StockStudio, portraits © C. Confortes, tétine © Picasa.

Crédit illustration : Bonhomme de neige © Merggy.

N° ISSN : 1969-2072

Institut national d'études démographiques
133 bd Davout • 75980 Paris cedex 20

Les partenaires de l'étude

Elfe réunit des organismes de recherche et institutions gouvernementales qui travaillent en partenariat :

- Institut national d'études démographiques, Ined
- Institut national de la santé et de la recherche médicale, Inserm
- Etablissement français du sang, EFS
- Santé publique France
- Institut national de la statistique et des études économiques, Insee
- Direction générale de la santé, DGS
- Direction générale de la prévention des risques, DGPR
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Drees
- Département des études, de la prospective et des statistiques, DEPS
- Caisse nationale des allocations familiales, Cnaf
- Investissements d'Avenir

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, l'enquête Elfe est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique sans avoir de caractère obligatoire.



Inserm

